Public Servants
Disclosure Protection
Tribunal Canada

Tribunal de la protection
des fonctionnaires
divulgateurs Canada

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs

Rapport financier trimestriel 2012-2013

Pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2012 (2e trimestre)

Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction tel que l'exige l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de même qu'avec le Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012).

Il n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Une description sommaire des activités de programme du greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles peut être trouvée dans la Partie II du budget principal des dépenses.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du ministère accordées par le Parlement et celles utilisées par le Greffe de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2012-2013. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Greffe utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels. Ces états financiers font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

En comparaison avec l'année précédente, les dépenses enregistrées au deuxième trimestre du présent exercice financier (du 1er juillet au 30 septembre 2012) ont diminué de 34 000 $. On constate, en examinant le tableau de Dépenses ministérielles budgétaires par article courant, que cette baisse s'explique principalement par une diminution des coûts liés au personnel et aux services professionnels, qui est contrebalancée en partie par une augmentation des autres paiements.

La différence des coûts liés au personnel (52 000 $) est principalement attribuable au versement d'indemnités de départ à des employés du groupe PA en août et en septembre 2011.

Les coûts des services professionnels ont été supérieurs au cours de la dernière année financière en raison de l'embauche d'un consultant pour la rédaction de rapports financiers visant la période allant de mai à octobre 2011. La dotation d'un poste d'agent financier principal le 31 octobre 2011 a permis de réduire de façon significative les besoins en matière de services professionnels au cours des mois suivants.

Au cours du deuxième trimestre, le Greffe a dépensé 428 000 $, soit 23 % de ses autorisations, pour un total jusqu'à présent cette année de 578 000 $, soit 30,2 % de ses autorisations pour la présente année financière. En comparaison, le Greffe avait dépensé lors de la dernière année financière 24 % de ses autorisations au deuxième trimestre, soit un total de 29 % de ses autorisations à pareille date.

Selon les prévisions, les dépenses de location augmenteront sensiblement au troisième trimestre de la présente année financière en raison de la location d'espaces de bureaux supplémentaires pour le personnel embauché en 2012. On prévoit également que les coûts liés aux services professionnels augmenteront compte tenu de l'embauche de consultants pour aider le Greffe à élaborer un code de conduite pour l'organisation et un plan de gestion de l'information.

Risques et incertitudes

Le présent rapport trimestriel fait état des résultats de l'exercice actuel par rapport au budget principal des dépenses, dont les crédits ont été débloqués le 6 juin 2012, et du budget de fonctionnement reporté, qui a été reçu en septembre 2012.

Le financement du Greffe est assuré au moyen d'autorisations de dépenses parlementaires et d'autorisations législatives pour les dépenses de programmes. Toute modification du financement approuvée par le Parlement a donc une incidence sur le fonctionnement du greffe.

Le Greffe n'a aucun contrôle sur le nombre de plaintes en matière de représailles qu'il doit traiter pendant une année, puisque les plaintes lui sont soumises par le commissaire à l'intégrité du secteur public. De plus, comme le commissaire n'a saisi le Tribunal de ses trois premières plaintes qu'en 2011- 2012, le Greffe ne dispose d'aucun repère pour évaluer les ressources financières requises pour le traitement d'une plainte. Il est également impossible de prévoir combien d'audiences devront être tenues hors de la région de la capitale nationale. Lors de telles audiences, des frais de déplacement et d'hébergement devront être supportés pour les membres du Tribunal et le personnel du greffe.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Au cours de la période visée par le rapport, un poste a été déclaré excédentaire à la suite d'une réorganisation au sein du Greffe.

Mise en œuvre du Budget 2012

Le Greffe n'a pas été touché par les mesures d'économie annoncées dans le budget de 2012 en vue de réorienter les activités du gouvernement et l'exécution des programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec le gouvernement ainsi que de moderniser et de réduire les services de soutien. Cependant, le Greffe continue de gérer ses ressources financières et humaines de manière efficiente en obtenant un accès à des installations à un coût réduit ou sans frais puis en partageant des employés avec d'autres organismes ce qui optimise également l'utilisation de ressources ayant une expérience et une connaissance des fonctions organisationnelles. Pour le moment, il est impossible de quantifier les économies qui pourraient être réalisées.

Approuvé par :
Lisanne Lacroix
Registraire et administratrice générale
Dirigeante principale des finances

26 novembre 2012

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2012-2013			Exercice 2011-2012		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 120 - Dépenses nettes de fonctionnement	**1 726**	**381**	**483**	1 726	397	460
Autorisations législatives budgétaires	**190**	**47**	**95**	194	65	97
Autorisations budgétaires totales	**1 916**	**428**	**578**	1 920	462	557
AUTORISATIONS TOTALES	**1 916**	**428**	**578**	1 920	462	557

Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2012-2013			Exercice 2011-2012		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	**1 270**	**219**	**407**	1 274	271	405
Transports et communications	**44**	**1**	**6**	56	4	7
Information	**3**	**2**	**2**	10	7	7
Services professionnels et spéciaux	**383**	**44**	**75**	521	82	96
Location	**96**	**2**	**3**	20	2	3
Services de réparation et d'entretien	**5**	**1**	**1**	1	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	**45**	**12**	**22**	38	5	9
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	**10**	**-**	**-**	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	**19**	**5**	**12**	-	14	16
Paiements de transfert	**-**	**-**	**-**	-	-	-
Public debt charges	**-**	**-**	**-**	-	-	-
Autres subventions et paiements	**41**	**142**	**50**	-	77	14
DÉPENSES BUDGÉTAIRES TOTALES	**1 916**	**428**	**578**	1 920	462	557